



residence lagrange soderev galibier 2

Par **sodecauchemar**, le **11/10/2012 à 18:34**

Je viens de recevoir ma lettre m'informant du placement sous sauvegarde Soderev!!
Je suis d'accord pour participer à une action commune de défense de galibier 1 et 2

Par **bibounou54**, le **12/10/2012 à 09:09**

Je propose de regrouper pour le moment tous les adresses mail.

Faudrait contacter le président des deux syndicats.

Par **LAGAIN**, le **13/10/2012 à 11:47**

Il est évident que les syndicats doivent être informés. Mais LAGRANGE ne doit pas fuir ses propres responsabilités. C'est bien elle seule qui impose le loueur, car la vente est une chose mais la location une seconde. LAGRANGE n'est pas mariée avec SODEREV et peut mettre sous appel d'offres à meilleur gestionnaire son parc. Car le coup de la crise depuis 2009, ne passe pas. Depuis je vais tous les ans à VALLOIRE, et l'occupation est totale. La crise n'a pas fait fuir les vacances à la montagne, la clientèle n'est pas sans ressource. Il semble quand même surprenant qu'un Groupe comme LAGRANGE ait mis ses biens dans une entreprise avec si peu de capital. Ce n'est qu'une affaire de copinage, c'est plus qu'évident.

Par **LAGAIN**, le **18/10/2012 à 10:25**

Suite à un entretien avec V. NAFFETAT nous devons dans un premier temps refuser l'administrateur indiqué par le GROUPE LAGRANGE. Sur ce point j'ai écrit au TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS qui doit me répondre sous 72 heures, car la règle en la matière est que le débiteur se déclare en cessation de paiement et c'est le TRIBUNAL DE COMMERCE seul qui désigne parmi un nombre important le syndic. Nous devrions entrer en contact avec Me DUCROC qui a déjà gagné ce genre de procès pour faire plier LAGRANGE. Car par une comptabilité analytique par site nous pourrions trouver un nouveau loueur qui se rendrait compte alors de la rentabilité ou non de notre propre site.